

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - Habitat, ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL, ABROGATION DE 4 CARTES COMMUNALES.

Par arrêté N°2024-379 du 13 Aout 2024, le Président de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine valant plan local de l'habitat,
- le règlement local de publicité intercommunal de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine.
- l'abrogation des cartes communales d'AURADE, ENDOUFIELLE, FREGOUVILLE, RAZENGUES.

Le PLUiH est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la CCGT, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le RLPI est un document permettant d'adapter la réglementation nationale de publicité, des enseignes et des préenseignes au contexte local afin de notamment protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages.

La nécessité d'abroger les cartes communales résulte du fait que deux documents d'urbanisme différents ne peuvent coexister sur un même territoire. Pour qu'un PLUi devienne exécutoire, il est obligatoire d'abroger la carte communale à laquelle il se substitue.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif de PAU a désigné une commission d'enquête de 3 membres :

- Madame Georgette DEJEANNE, présidente,
- Madame Valérie ANGELE, membre titulaire,
- Monsieur Michel RAGET, membre titulaire,
- Monsieur Jacques MELLIET, membre suppléant.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 16 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 18 octobre 2024 à 17h30, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé au siège de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine, rue Louis Aygobere, ZA du Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN.

Sont concernées les communes suivantes : AURADE, BEAUPUY, CASTILLON-SAVES, CLERMONT-SAVES, ENDOUFIELLE, FREGOUVILLE, L'ISLE JOURDAIN, LIAS, MARESTAING, MONFERRAN SAVES, PUJAUDRAN, RAZENGUES et SEGOUFIELLE.

Les dossiers complets :

- du projet de plan local d'urbanisme intercommunal - habitat comprenant notamment une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées;
 - du règlement local de publicité intercommunal,
 - et du projet d'abrogation des quatre cartes communales,
- seront tenus à la disposition du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies à l'exception des jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. A noter que toutes les communes de la CCGT disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5599>

Un membre de la commission d'enquête, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

- **Mairie de AURADE**
 - Lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00
- **Mairie de BEAUPUY**
 - Mardi 8 octobre de 14h30 à 17h30
- **Mairie de CASTILLON- SAVES**
 - Mardi 24 Septembre de 14h00 à 17h00
- **Mairie de CLERMONT -SAVES**
 - Vendredi 18 octobre de 8 h 30 à 11 h 30
- **Mairie de ENDOUFIELLE**
 - Vendredi 27 Septembre de 14h00 à 17h00

- **Mairie de FREGOUVILLE**
 - Lundi 16 Septembre de 14h00 à 17h00
- **Mairie de L'ISLE JOURDAIN**
 - Lundi 16 Septembre de 9h00 à 12h00
 - Mardi 24 Septembre de 14h00 à 17h30
 - Samedi 5 octobre de 9h30 à 12h30
 - Vendredi 11 octobre de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h30
- **Mairie de LIAS**
 - Vendredi 20 Septembre de 9h00 à 12h30
 - Mardi 8 Octobre de 14h00 à 17h00
 - Lundi 14 Octobre de 9h00 à 12h00
- **Mairie de MARESTAING**
 - Mardi 17 Septembre de 13h30 à 16h30
- **Mairie de MONFERRAN- SAVES**
 - Vendredi 20 Septembre de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 9 Octobre de 9h00 à 12h00
 - Lundi 14 Octobre de 9h00 à 12h00
- **Mairie de PUJAUDRAN**
 - Lundi 16 Septembre de 9h00 à 12h00
 - Samedi 5 octobre de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 11 octobre de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h00
- **Mairie de RAZENGUES**
 - Mardi 17 Septembre de 14h00 à 17h00
- **Mairie de SEGOUFIELLE**
 - Vendredi 20 Septembre de 9h00 à 12h30
 - Vendredi 27 Septembre de 13h30 à 16h00
 - Mercredi 9 Octobre de 9h00 à 12h00

Les observations du public pourront :

- être consignées dans les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés au siège de l'enquête publique et en mairies des 13 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- être déposées par écrit ou par oral à la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5599>
- être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5599@registre-dematerialise.fr
- être adressées par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête : communauté de communes de la Gascogne toulousaine, rue Louis Aygobere, ZA du Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN, le cachet de la poste faisant foi.

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Monsieur NAVARRO Sylvain, chargé de mission planification à la communauté de communes de la Gascogne toulousaine, joignable au 05.62.07.71.16.

Le rapport et les conclusions motivées de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine, rue Louis Aygobere, ZA du Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN (aux jours et heures habituels d'ouverture) et sur le site Internet : <http://www.ccgascognetoulousaine.com/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat, et le règlement local de publicité intercommunal, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sont approuvés par délibération du conseil communautaire, de même que l'abrogation des cartes communales de AURADE, ENDOUFIELLE, FREGOUVILLE, RAZENGUES.

Le Président de la CCGT, Francis IDRAC